



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COMITE REGIONAL D'ORIENTATION DES POLITIQUES SANITAIRES
ANIMALES ET VEGETALES**

Section viticulture

23 février 2021

Ordre du jour

CROPSAV Viticulture 23 février 2021

1. Bilan de la campagne 2020

- a. Bilan de la surveillance du vignoble
- b. Bilan des mesures ordonnées
- c. Suivi biologique du vecteur
- d. Cas du bois noir
- e. Evolution du nombre d'analyse
- f . Objectifs de 2021

2. Evolutions réglementaires

- a. un arrêté toujours en préparation ; principaux changements
- b. Quelques conséquences de l'évolution du cadre réglementaire
 - définition des secteurs délimités : surveillance obligatoire; analyse et destruction des végétaux symptomatiques, destruction parcelles entières, vignes non cultivées ...
 - Prospection en zone exempte : envi de VM; autres modalités à venir

3. Dispositions concernant le matériel de multiplication

- a. Lutte contre le vecteur & Surveillance
- b. Production en zone exempte
- c. Production en zone délimitée

4. Préparation campagne 2021

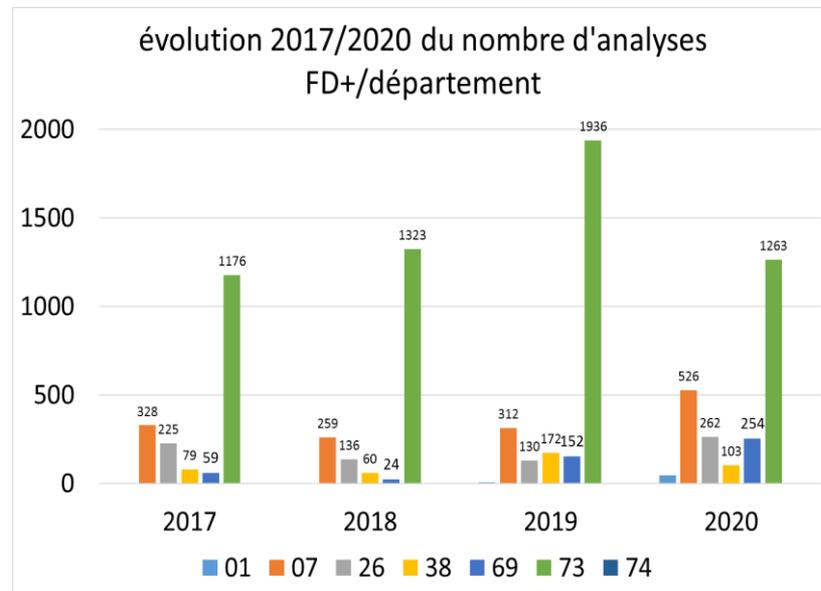
- a. Zonages validés en CT : surveillance et traitements
- b. Autres mesures
- c. Calendrier

Bilan Régional 2020 et évolution pluriannuelle de la FD en département

Bilan Régional

Étiquettes de lignes	Somme de Nb de parcelles FD+ 2019	Somme de Nb de parcelles FD+ 2020	Somme de Nb de ceps FD+ 2019	Somme de Nb de ceps FD+ 2020
AIN	6	46	75	952
ARDECHE	331	524	6667	14005
DROME	129	260	2828	5280
HAUTE-SAVOIE	0	1	0	1
ISERE	177	102	1381	881
RHONE	156	258	1899	2965
SAVOIE	1903	1277	26873	12227
Total général	2702	2467	39723	36310

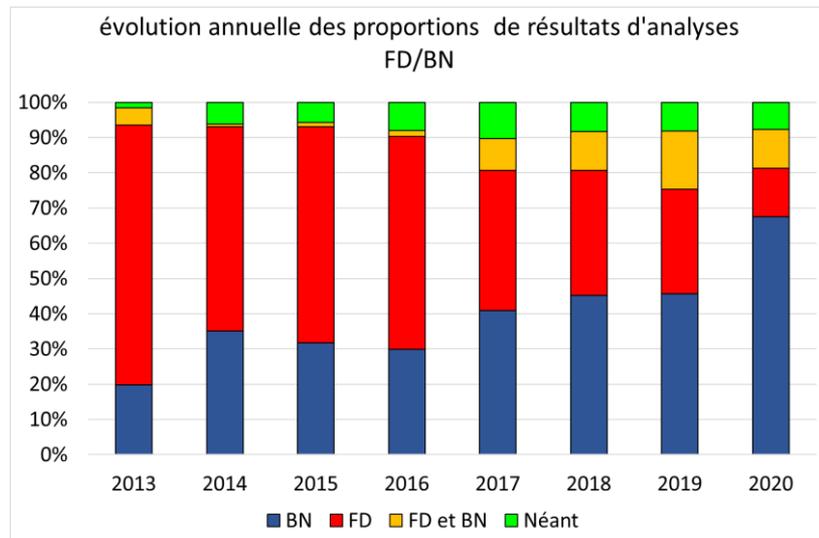
Nombre de ceps et de parcelles FD+ X 1,5 à 1,6 dans le Rhône



Evolution pluriannuelle flavescence/bois noir

Forte expression du bois noir en 2020

Données régionales 2020



Resultats	Nb d'analyses	Nb de ceps symptomatique	% du nombre annuel d'analyses
BN+	6837	28837	67
FD+	1370	26448	14
FD+/BN+	1099	9850	11
FD-/BN-	778	2656	8
TOTAL	10084	68507	100

Bilan régional 2020

Périmètre de lutte Obligatoire	Surfaces prospectées
Sud Ardèche - Vallée du Rhône	2413 ha
Beaulieu	1225 ha
Diois	1186 ha
Sud Drôme	9687 ha
Savoie	1660 ha
Létra	1044 ha
Boyeux-Saint jérôme ; Jujurieux	68 ha
Saint-Etienne-la-Varenne - Fleurie	2450 ha

Hors PLO : 718 Ha sur 230 parcelles prospectées

BILAN PROSPECTIONS 2020 DANS LES VIGNES MÈRES DE GREFFONS ET LES PEPINIÈRES VITICOLES

- 158,1 ha prospectés sur 159,2 ha de vignes mères inscrites soit 1397 parcelles clonales (récolte des superficies non prospectées soumise à traitement à l'eau chaude).
- 31 % des surfaces contrôlées par FAM, le reste par la FREDON financée par FAM.
- 17 nouvelles parcelles contaminées FD soit 2 ha dont 16 vignes mères en Savoie et 1 dans le département de l'Ardèche dans un secteur jusque là hors PLO. Pour mémoire 28 parcelles s'étaient révélées nouvellement contaminées en 2019 soit 3,2 ha.
- Au total 5,4 ha de vignes mères de greffons dont la récolte est soumise à une obligation de TEC pour cause de contamination FD (4,3 ha en 2019).
- 20 vignes mères (6,8 ha) ont révélées des symptômes d'enroulement. Pour 12 d'entre elles symptômes confirmés par tests Elisa FAM (radiation définitive de 5,4 ha).
- 47,7 millions de plants contrôlés par FAM dans 71 entreprises : 48 lots (415 700 plants mis en terre) soumis à TEC suite à remontées de filière FD parcelles contaminées 2020.

Prospection des environnements de pépinières, de vignes mères de greffons, de porte-greffes (VMG/VMPG)

Règlement UE 2019/2072 annexe VIII point 19: Exigences de circulation sur le territoire de l'Union pour les végétaux de *Vitis sp* destinés à la plantation:

- constatation officielle qu'ils proviennent d'une zone connue pour être exempte du phytoplasme FD;

ou

- proviennent d'un site de production :

- dans lequel aucun symptôme du phytoplasme FD n'a été observé sur le site (pépinière viticole et vigne mères) et dans son voisinage immédiat,
- et dans lequel la surveillance des vecteurs est assurée et des traitements appropriés sont appliqués.

Rappel distances des environnements en 2020 :

vigne-mères de greffons et pépinières : Toutes les vignes situées à 50 mètres de la zone plantée

Vignes mères de porte-greffes : 250 mètres au-delà des limites de la zone plantée

Bilan des environnements des 102 parcelles de pépinière: 2 pépinières en AURA ont des environnements contaminés par la FD

Respect des délais et délivrance des PP par France Agrimer
Courrier par Franceagrimer lorsque le traitement à l'eau chaude est obligatoire

Bilan 2020: Surveillance des environnements des vignes mères (VMG-VMPG)

Bilan des environnements VM : 2165 environnements ont été statués.

Cela concerne 106 pépiniéristes : 33 pépiniéristes ont au moins une parcelle avec un environnement FD+ (soit 415 parcelles FD+)

6 d'entre eux ont 100 % de leurs parcelles de multiplication avec un environnement ayant statut FD+ (soit un total de 33 parcelles)

Quelques situations communales :

commune	nb d'environnements FD	nb d'environnements I
SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	137	112
SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE	71	92
ALBA-LA-ROMAINE	5	119
FRETERIVE	99	8

2) Flavescence dorée : Mesures d'arrachage

Le 19 12 2019

1650 notifications de ceps contaminés : 39723 ceps isolés et parcelles entières

Le 29/04

210 vitis pas OK soit 13 % des viti notifiés

2125 ceps pas OK soit 5,4 % ceps conta

Le 1/06

après relance avant tvx d'office et Comptabilisation des déclarations d'exécution retournés à SRAL

50 vitis recontrôlés par FREDON + contacts des cas incertains

Le 30/06

Après CC

5 vitis OK & 1 viti pas OK avec 4 ceps soumis à travaux d'office Travaux d'office exécutés le 28/08/2020

Organismes nuisibles importants pour la vigne : OQ et OQP

Organismes de quarantaine prioritaires		Organismes de quarantaine	
Important pour <i>Vitis sp</i>			
Organismes nuisibles connus comme non présents sur le territoire de l'UE		Organismes nuisibles présents sur le territoire de l'UE	
<i>Cicadellidae</i> (espèces non européennes) – vecteurs de Xf		<i>Xylella fastidiosa</i> (Wells et al.)	
<i>Margarodes</i> , espèces non européennes		<i>Popillia japonica</i> Newman	
Tobacco ringspot virus		Grapevine flavescence dorée phytoplasma	
Tomato ringspot virus			



Suivi des organismes réglementés et émergents SORE VITI

En 2020, la SORE en filière vigne était concentrée sur trois organismes nuisibles :

- Flavescence dorée hors PLO : 34 suivis
- *Popillia japonica* : 33 suivis et 2 piégeages (07281 Saint Peray et 26179 Mercuriol-Veaunes)
- *Xylella fastidiosa* : 33 suivis



Défaut d'aoûtement sur vigne
(*Vitis vinifera*)



Dessèchement sectoriel du limbe sur vigne
(*Vitis vinifera*)



Maladie de Pierce sur vigne
(*Vitis vinifera*) –
Pétioles persistants
et défaut
d'aoûtement



Maladie de Pierce sur
vigne (*Vitis vinifera*) -
Symptômes sur
cépage. Chardonnay

(Photo: P' Sforza USDA/EBCL – Source: Phytoma)

<https://plateforme-esv.fr/Diag>

(Photo: J. Clark & A.H. Purcell, University of California, Berkeley USA - Source: www.eppo.org)

(Photo: J. Clark - University of California, Berkeley USA – Source: www.eppo.org)

Programme SORE 2021

Programme 2021 -SORE- VITI vignes de production			
zone d'intervention	modalité	Organisme réglementé	Nb de parcelles
environnement de pépinières	examen visuel	flavescente dorée	selon prescriptions régionales
en zone exempte	examen visuel	flavescente dorée	58
analyse de risque	examen visuel	Xylella fastidiosa	50
analyse de risque	Prélèvement asymptotique	Xylella fastidiosa	108
analyse de risque	examen visuel	Popillia japonica	50
analyse de risque	piégeage (Alimentaire + Attractifs sexuels)	Popillia japonica	2

<https://plateforme-esv.fr/Diag>



Suivis biologiques: 2 réseaux

Réseau calage de dates

- Déterminer la date d'apparition des premières larves pour chaque bassin viticole=> définition des dates de traitement
- Déterminer la date d'apparition des premiers adultes=> top départ de l'installation du réseau
« aménagement de la lutte »
- Déterminer la période de présence du vecteur=> protection des pépinières

Réseau aménagement de la lutte

- Confirmer ou non les traitements optionnels
- Indicateur de la pression du vecteur=> intégré dans l'analyse de risque de l'année N+1

Bilan des suivis biologiques

Réseau calage de dates

- 21 points d'observation intégrés au réseau BSV
- 8 bassins viticoles / 4 périodes de traitements différentes en 2020
 - Sud Drôme, sud-Ardèche
 - Beaujolais
 - Côtes du Rhône Nord, Diois
 - Auvergne, Savoie-Isère-Ain

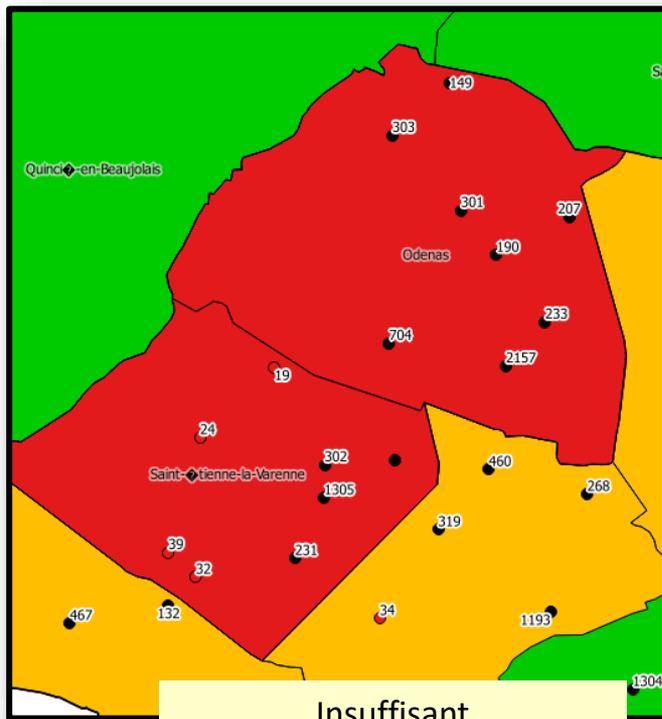
Réseau aménagement de la lutte

- 295 comptages larvaires=>
 - confirmation d'un T3 sur:
 - toutes les communes des PLO du 01,
 - 7 communes /12 du 07
 - 2 communes /2 du 26
 - confirmation d'un T2 sur 1 commune/2 du 73
- 399 pièges =1991 relevés de pièges

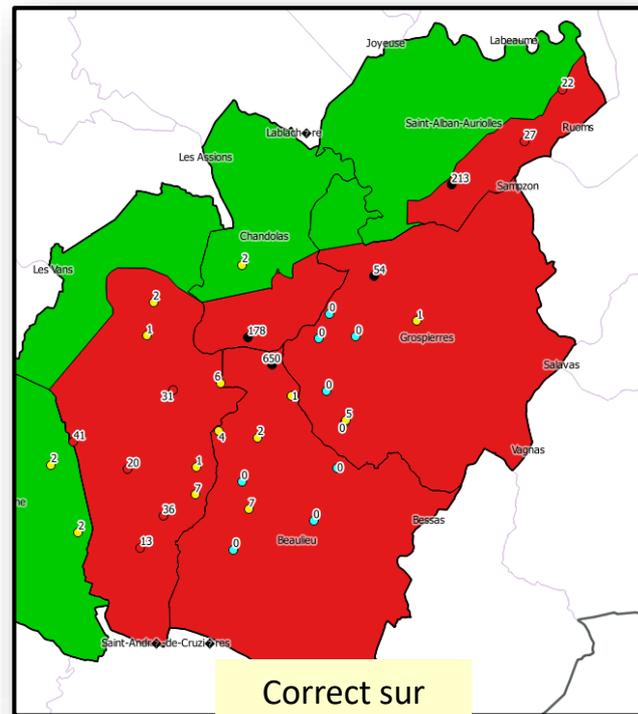
Budget suivi biologique 2020 :

Réseau CD: 9 221€ + Réseau AL: 49 922€ = 59 142€

Réseau aménagement de la lutte *contrôle a posteriori de l'application des mesures de lutte insecticide*



Insuffisant
St Etienne la Varenne (69)



Correct sur
Beaulieu (07)

Evolutions réglementaires

Application du règlement : européen 2016/ 2031 en vigueur depuis le 14 décembre 2019.

FD = organisme de quarantaine réglementés

⇒ France a choisi la stratégie d'éradication et pas d'enrayement

- Objectif d'éradication en tous lieux
- Obligations de surveillance sous le contrôle « autorité compétente » MAA => SRAL + FAM pour la multiplication
- Mesures de lutte obligatoire : destruction des ceps infestés et lutte contre le vecteur
- Mesures concernant la circulation du matériel de multiplication (reg UE 2019/ 2072)

- ➔ modification du cadre réglementaire national et harmonisation européenne des mesures pour la circulation du matériel de multiplication

Un arrêté ministériel en remplacement de l'actuel arrêté en vigueur du 19 décembre 2013 est attendu prochainement, les principaux points sont connus et anticipés :

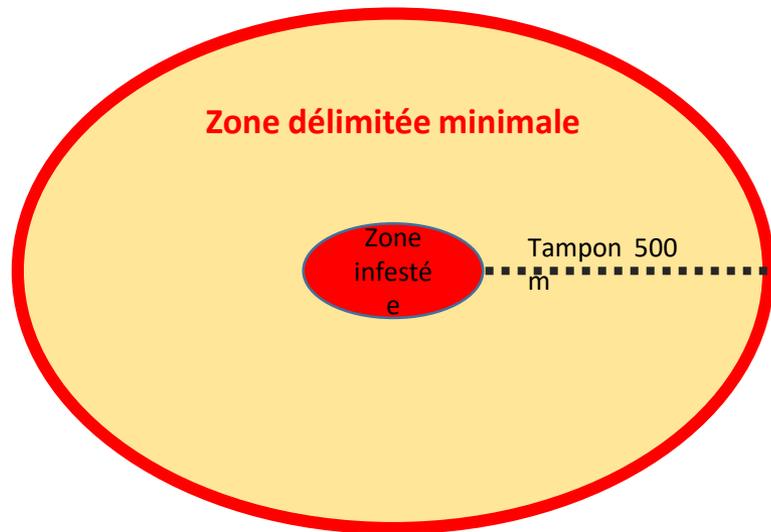
- PLO est remplacé par **Secteur délimité = Zone infestée (la parcelle) + Zone tampon d'un rayon de 500 m définies par arrêté préfectoral.**
- **Le secteur délimité est maintenu durant 3 années, peut être levé si pas de zone infestée et sous condition de prospection à 100%**
- **Reste obligation de surveillance générale & de signalement à OVS ou SRAL,**
- **Vignes de production en secteur délimité, le SRAL organise une prospection annuelle; l'ensemble du vignoble en SD doit être prospecté sur un maximum de 5 ans.**
- **Les mesures de lutte restent équivalentes à celles en place dans le précédent arrêté sauf :**
- **dans les parcelles déjà analysées l'année n-1, les ceps symptomatiques seront arrachés sans nouvelle analyse**
- **les parcelles conta > 20%, sont soumises à arrachage total en incluant celles qui atteignent ce seuil en cumulant les arrachages ordonnés sur 3 ans**
- En zone exempte les plantations sont réalisés avec des plants originaires de zone exempte ou TEC (point à vérifier)
- Les vignes non cultivées : vignes abandonnées & vignes sauvages sont soumises à arrachage obligatoire dans un rayon de 250 m autour des VM. Par APR autour des parcelles de vignes de production infestées.

Evolutions réglementaires

Définitions des zones de lutte /projet d'AM 2021-article 3

Zone délimitée minimale =

1. zone infestée+
2. Zone tampon de 500m

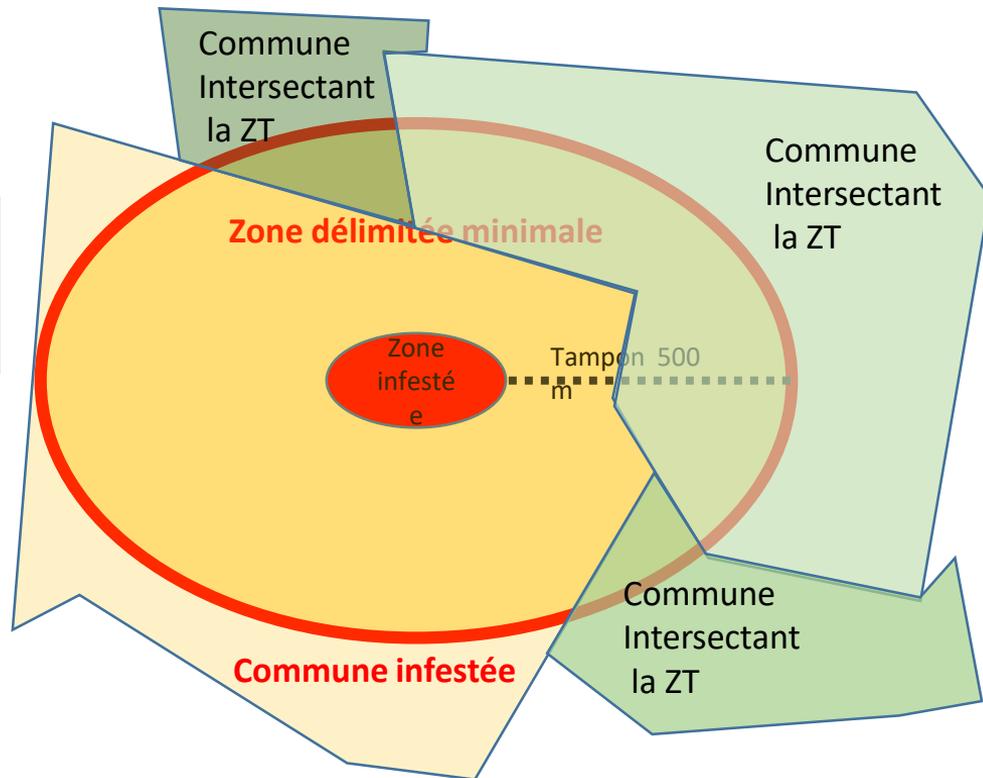


Evolutions réglementaires

Définitions des zones de lutte /projet d'AM 2021-article 3

Zone délimitée optimale=zone délimitée minimale +

1. commune infestée+
2. communes intersectant la zone tampon de 500m+

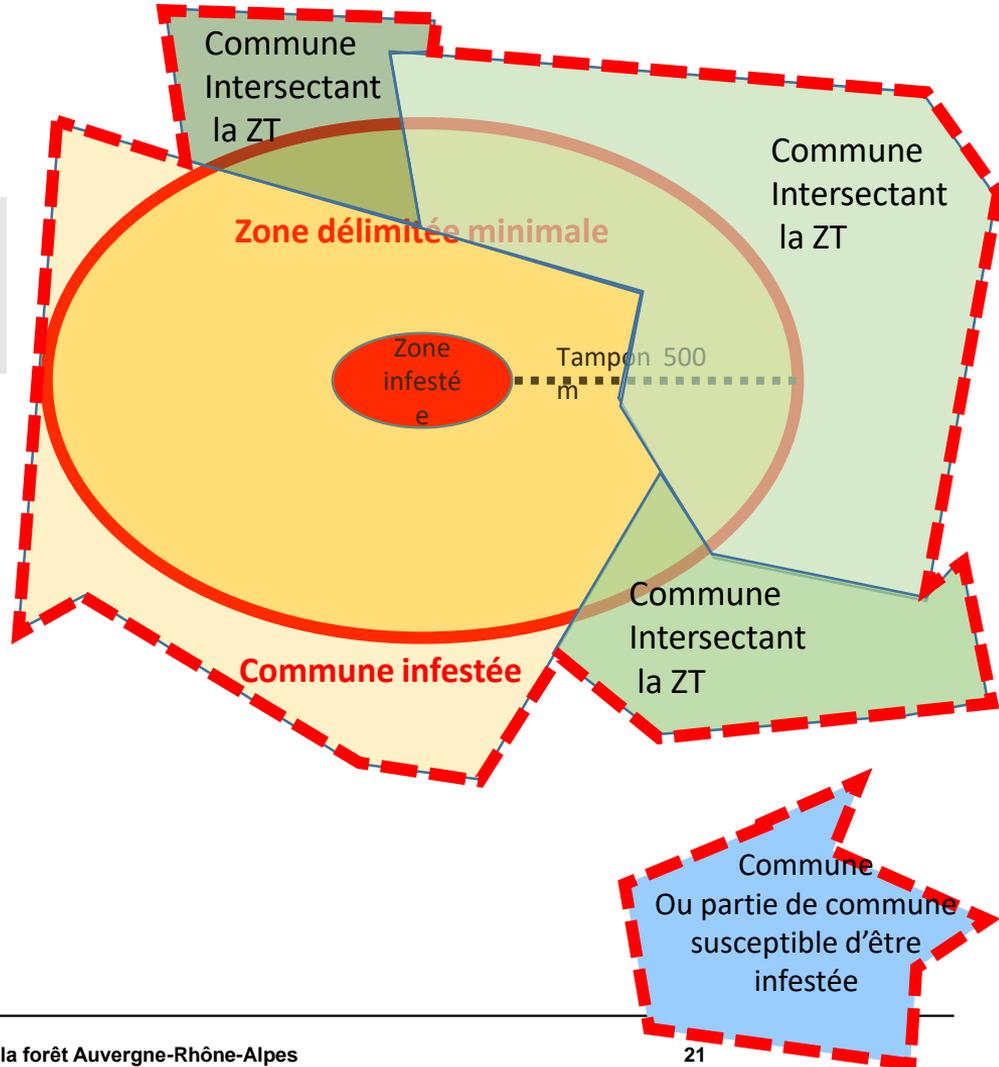


Evolutions réglementaires

Définitions des zones de lutte /projet d'AM 2021-article 3

Zone délimitée optimale=zone délimitée minimale +

1. commune infestée+
2. communes intersectant la zone tampon de 500m+
3. communes susceptibles d'être infestées



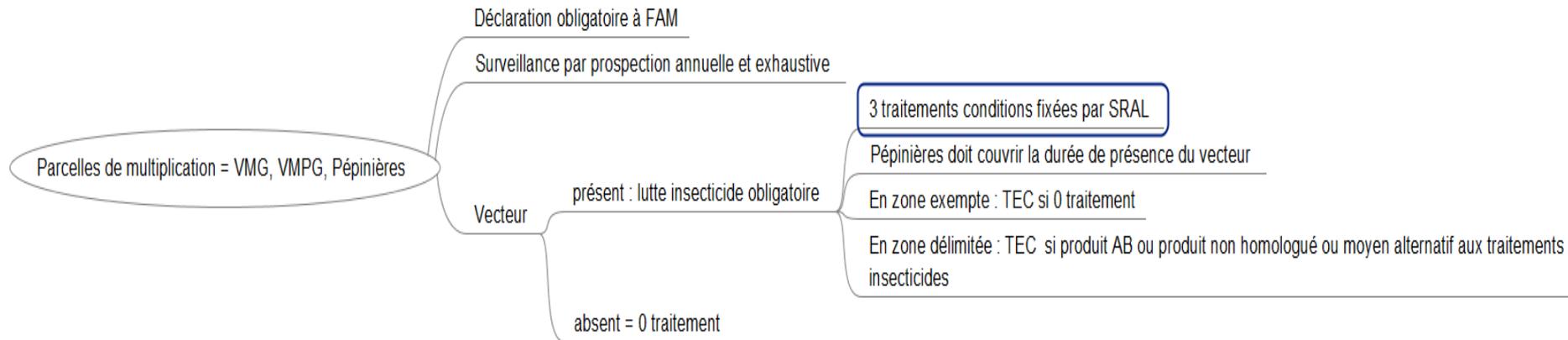
Matériels de multiplication :

- surveillance des VM et pépinières (en tout lieu) sous contrôle FAM ; => déclaration, surveillance, traitements insecticides
- lutte contre le vecteur obligatoire (dans les zones où le vecteur est présent); 3 traitements obligatoires dates prescrites sinon TEC ; en zone exempte peut être remplacé par TEC.
- Si découverte FD+ en pépinière, parcelles arrachées et plants symptomatiques détruits, enquête pour déterminer origine de la contamination
- Surveillance des environnements de VM et de pépinière, si découverte de FD+ : greffons et plants détruits ou TEC

- Les vignes non cultivées : vignes abandonnées & vignes sauvages arrachage obligatoire dans un rayon de 250 m autour de la zone infestée

Evolutions réglementaires

Matériels de multiplication



Evolution réglementaires

Matériels de multiplication

SI Parcelles de multiplication
contaminée FD+

Pepinière

Si environnement contaminé = TEC

Si plants conta FD+

Plants symptomatiques détruits

Autres plants détruits ou TEC

Enquête sur origine de la contamination : VM ; environnement ...

VMG

Plants symptomatiques détruits; autres boutures du même lot détruites ou TEC

Autres plants détruits ou TEC

Utilisation greffons possible sans TEC après 2 années sans détection de symptômes

Enquête sur origine de la contamination et destination des lots précédents

VMPG

Environnement FD+ :

Boutures détruites ou TEC

Mise en circulation sans TEC si 4 années environnement indemne

Parcelle unitaire FD+

Parcelle arrachée ou TEC à vie

Enquête sur origine de la contamination et destination des lots précédents

Préparation campagne 2021

Communes contaminées - Traitements insecticides-Modalités de prospection

Statut sanitaire	
C2019	commune contaminée en 2019
C2020	commune contaminée en 2020
CZT2019	commune contaminée par la zone tampon de 500 m d'un foyer de 2019
CZT2020	commune contaminée par la zone tampon de 500 m d'un foyer de 2020
SCE2021	commune présentant un risque essaimage en 2021

Nombre de traitements	
T0	pas de traitement
T0+1	1 traitement optionnel conditionné par le niveau de population larvaire 2021
T1	1 traitement larvicide
T1+1	1 traitement obligatoire + 1 traitement optionnel conditionné par le niveau de population larvaire 2021
T2	2 traitements larvicides
T2+1	2 traitements obligatoires + 1 traitement optionnel conditionné par le niveau de population larvaire 2021
T3	3 traitements larvicides

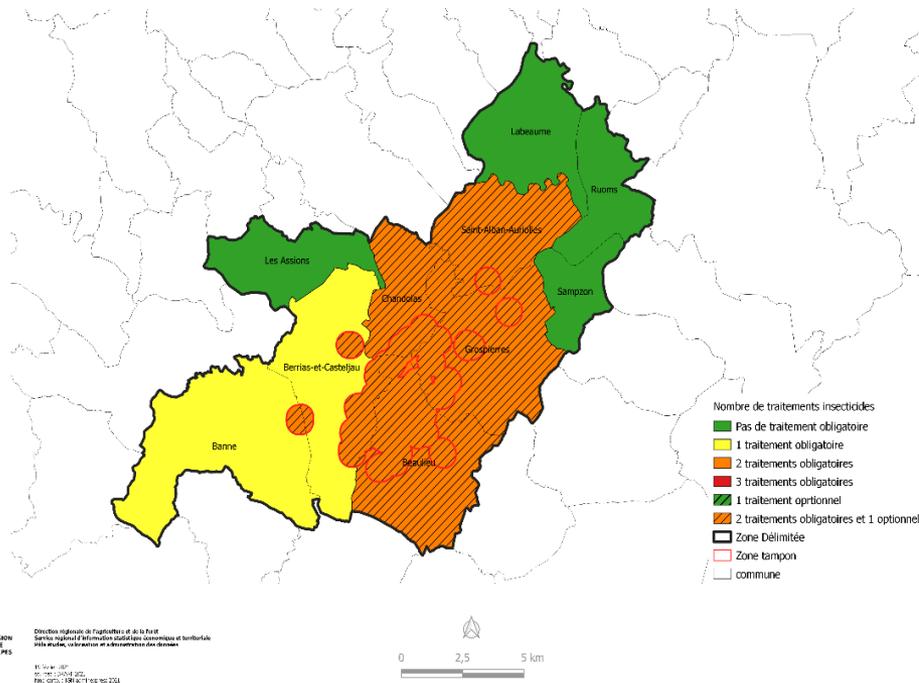
surveillance	
prospection fine	surveillance rapprochée, s'effectue (à pied ou en quad) tous les inter-rangs ou tous les 2 inter-rangs selon la conduite du vignoble selon 3 modalités
prospection BDP	prospection bord de parcelles: prospection "large" réalisée en quad sur le périmètre de la parcelle avec 1 à 3 allers et retours à l'intérieur de la parcelle selon sa dimension
prospection autonome	prospection fine organisée par les viticulteurs de la commune après formation FREDON les cartes de la zone sont fournies par la FREDON, les parcelles surveillées sont marquées sur la carte et les ceps symptomatiques sont marqués avec de la rubalise par les vignerons, la FREDON confirme les symptômes, effectue les prélèvements pour analyses, récupère les cartes de surveillance et les enregistre dans la base de donnée ainsi que les résultats d'analyse
ZT	zone tampon de 500 m de rayon autour de la parcelle infestée

SECTEURS DELIMITES EN 2021

Surveillance et lutte contre le vecteur

FLAVESCENCE DOREE - ZONE DELIMITEE 2021 BEAULIEU

Auvergne-Rhône-Alpes



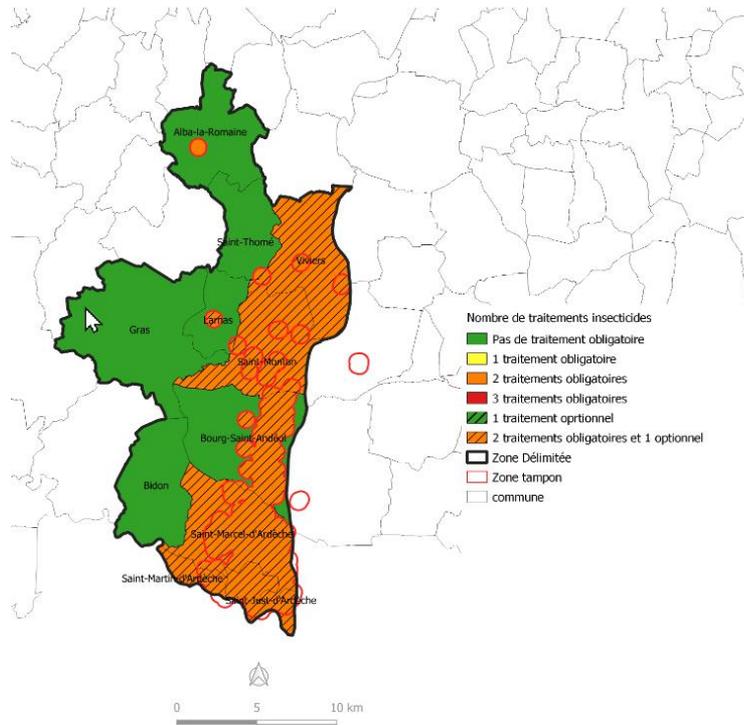
COMMUNE	statut-2021	Prospection	Nombre de traitements
Les Assions	SCE2021	BDP sur parcelles à risque essaimage	T0
Banne	C2020	100% FINE sur ZT 500m Bdp sur le reste	T2+1 sur ZT T1 sur le reste
Beaulieu	C2020	100% fine	T2+1
Berrias-et-Casteljau	C2020	100% fine	T2+1 sur ZT 2019-2020
Chandolas	C2020	100% FINE sur ZT 500m Bdp sur le reste	T2+1
Grospierres	C2020	100% fine	T2+1
Saint-Alban-Auriolles	C2020	100% FINE sur ZT 500m Bdp sur le reste	T2+1
Sampzon	SCE2021	100% fine sur parcelles à risque essaimage	T0
Labaume	SCE2021	BDP sur parcelles à risque essaimage	T0
Ruoms	SCE2021	BDP sur parcelles à risque essaimage	T0

SECTEURS DELIMITES EN 2021

Surveillance et lutte contre le vecteur

FLAVESCENCE DOREE - ZONE DELIMITEE 2021
SUD ARDÈCHE VALLÉE DU RHÔNE

Auvergne-Rhône-Alpes



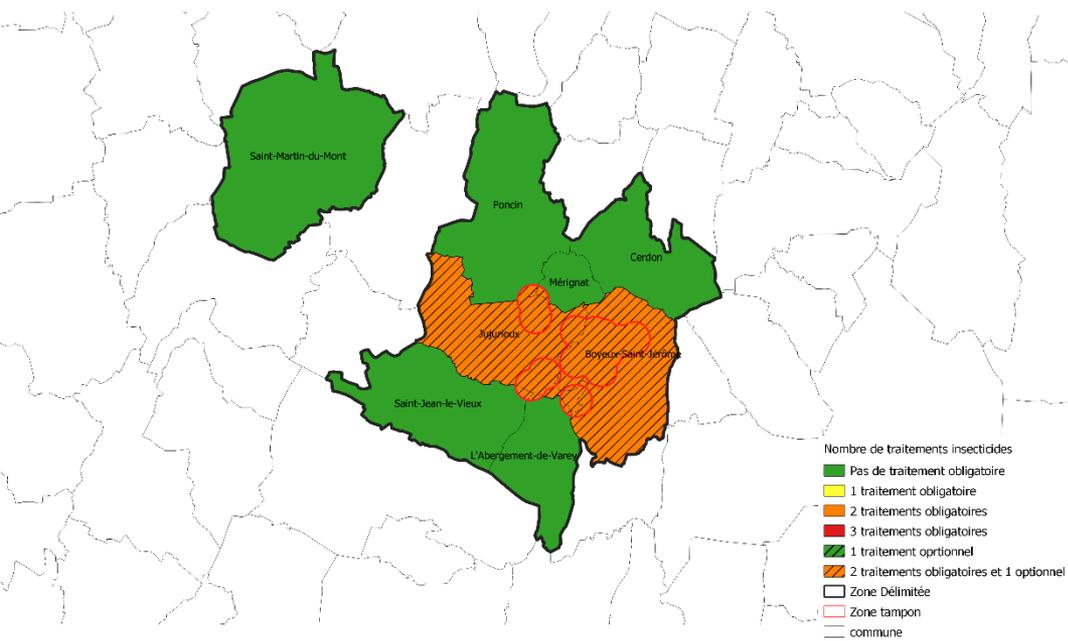
Préparation campagne 2021

COMMUNE	statut-2021	Prospection	Nombre de traitements
Alba-la-Romaine	C2020	100% FINE sur ZT 500m Bdp sur le reste	T2+1 sur ZT 500m
Bidon	SCE2021	BDP sur parcelles à risque essaimage	T0
Bourg-Saint-Andéol	C2020	100% fine	T2+1 sur ZT 500m
Gras	SCE2021	BDP sur ZT 500m	T2+1 sur ZT T0 sur ZT
Larnas	C2020	100% FINE sur ZT 500m Bdp sur le reste	T2+1 sur ZT T0 sur ZT
Saint-Just- d'Ardèche	C2020	100% fine	T2+1
Saint-Marcel- d'Ardèche	C2020	100% fine	T2+1
Saint-Martin- d'Ardèche	C2020	100% fine	T2+1
Saint-Montan	C2020	100% fine	T2+1
Saint-Thomé	C2020	100% FINE sur ZT 500m Bdp sur le reste	T2+1 sur ZT T0 sur ZT
Viviers	C2020	100% FINE sur ZT 500m Bdp sur le reste	T2+1

SECTEURS DELIMITES EN 2021

Surveillance et lutte contre le vecteur

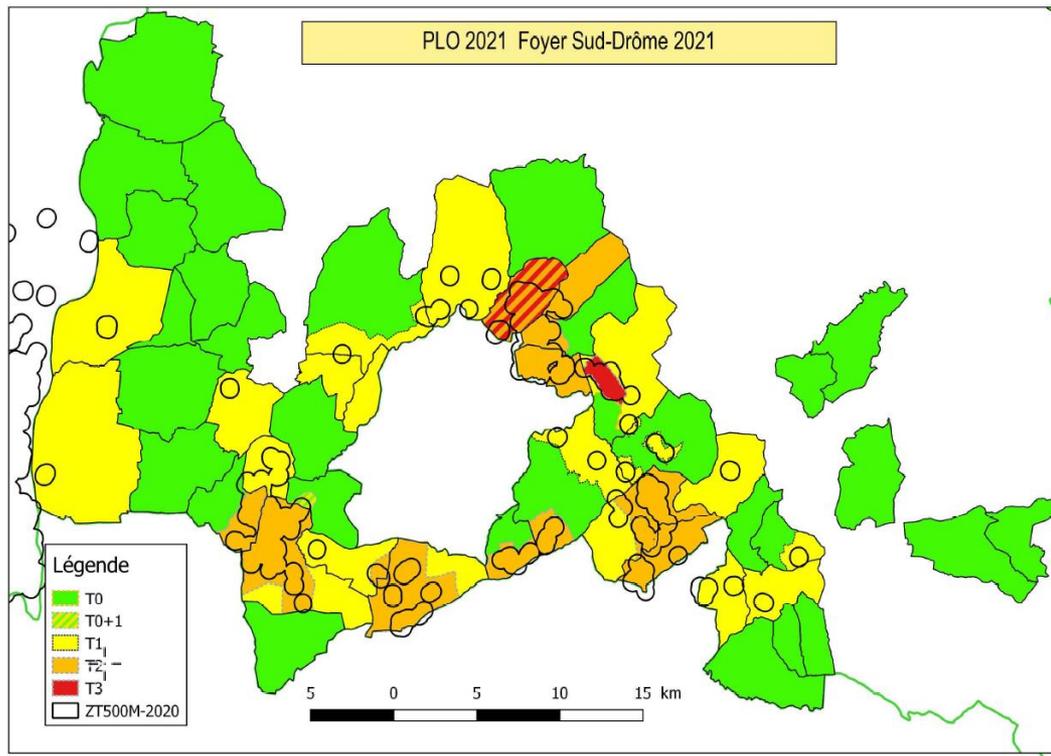
FLAVESCENCE DOREE - ZONE DELIMITEE 2021
BOYEUX SAINT JÉRÔME
Auvergne-Rhône-Alpes



COMMUNE	statut-2021	Prospection	Nombre de traitements
L'Abergement-de-Varey	CZT2020	BDP	T2 +1 sur ZT
Boyeux-Saint-Jérôme	C2020	100% FINE	T2 +1
Cerdon	SCE2021	BDP	T0
Jujurieux	C2020	100% FINE	T2 +1
Mérignat	CZT2020	100% FINE sud est reste en BDP	T2 +1 sur ZT T0 sur le reste
Poncin	CZT2020	100% FINE Sud Ouest reste en BDP	T2 +1 sur ZT T0 sur le reste
Saint-Jean-le-Vieux	CZT2020	BDP	T2 +1 sur ZT T0 sur le reste
Saint-Martin-du-Mont	SCE2021	BDP	T0

SECTEURS DELIMITES EN 2021

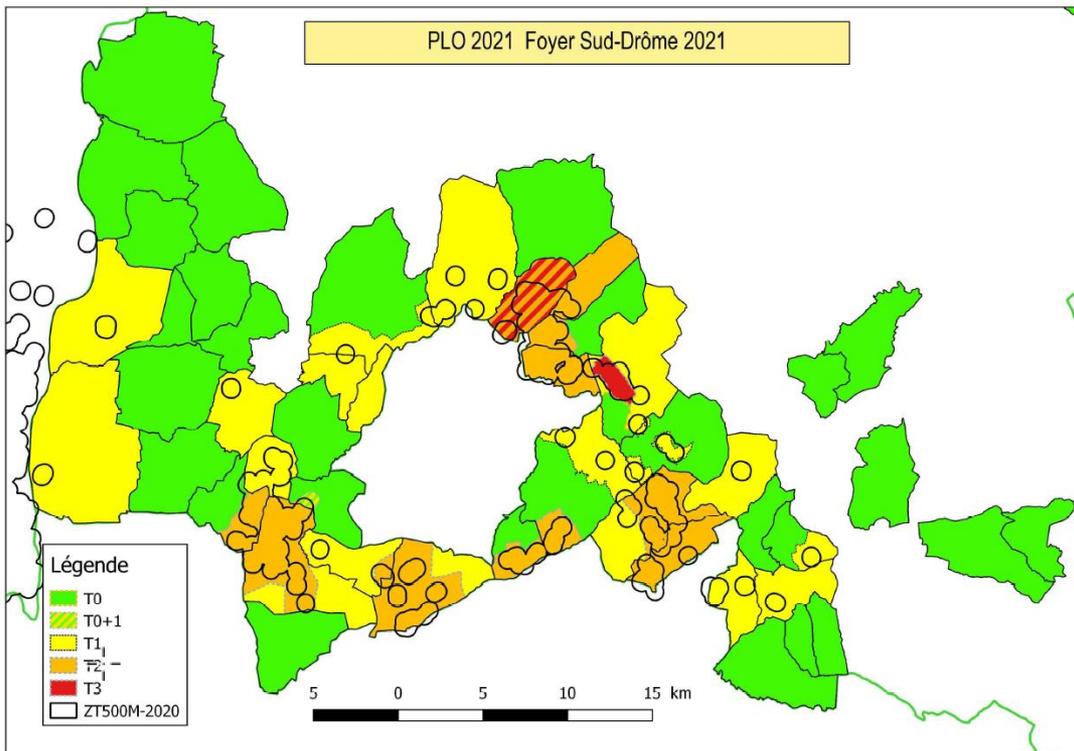
Surveillance et lutte contre le vecteur



Communes	statut-2021	Prospection	Nombre de traitements
Allan	SCE2021	100% BDP	T0
La Baume-de-Transit	CZT2020	autonomie	T0+1 dans ZT 2020
Beauvoisin	C2020	100% fine	T1 sur ZT (2019)
Bénivay-Ollon	SC2021	autonomie	T0
Bouchet	C2020	100% fine sur ZT ouest et est (à dessiner) et BDP reste de la commune	T2-ZT-2019 (idem) T1 sur le reste
Chamaret	CZT2020	100 % fine	T1
Châteauneuf-de-Bordette	C2020	100% fine	T1
Châteauneuf-du-Rhône	CZT2020	100% BDP	T0
Clansayes	C2020	100% fine	T1
Colonzelle	CZT2020	100% fine	T1
Curnier	SC2021	autonomie	T0
Donzère	C2020	100% FINE	T1
La Garde-Adhémar	SCE2021	100% BDP sur quartier essaimage	T0
Les Granges-Gontardes	SCE2021	100% fine sur quartier essaimage	T0
Grignan	C2020	100% fine	T1 sur ZT2020 sud (à dessiner) T0 sur le reste
Malataverne	SCE2021	100% BDP sur quartier essaimage	T0
Mérindol-les-Oliviers	C2020	100% fine	T1
Mirabel-aux-Baronnies	C2020	100% fine	T2 (sur zt 2020) T0 sur le reste
Mollans-sur-Ouvèze	SC2021	autonomie (1/3 de la commune)	T0
Montbrison-sur-Lez	C2020	100% fine	T2+1
Montélimar	SCE2021	100% BDP sur quartier essaimage	T0

SECTEURS DELIMITES EN 2021

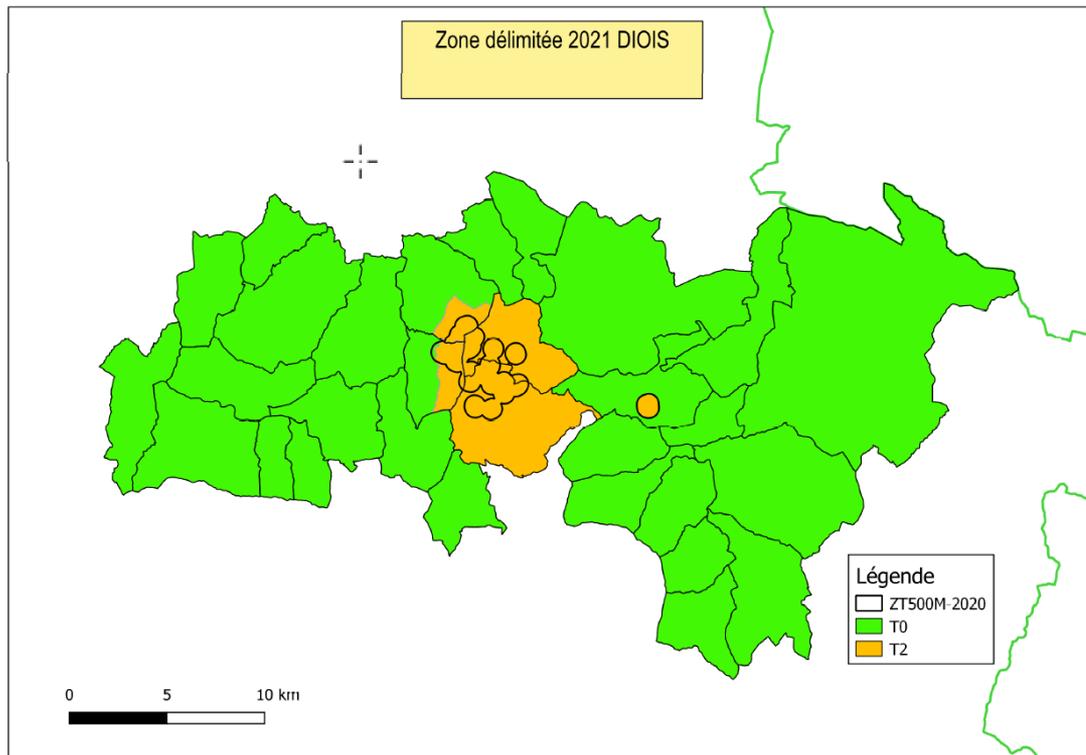
Surveillance et lutte contre le vecteur



Communes	Statut-2021	Prospection	Nombre de traitements
Montségur-sur-Lauzon	SCE2021	100% BDP sur quartier essaimage	T0
Nyons	C2020	100% fine sur ZT 2020 et BDP sur reste commune	T1 SUR ZT 2020 T0 sur le reste
Le Pègue	C2020	100% fine	T2
La Penne-sur-l'Ouvèze	SCE2021	autonomie	T0
Piégon	C2020	100% fine	T2
Pierrelatte	C2020	100 % fine	T1
Pierrelongue	SCE2021	autonomie	T0
Rochegude	CZT2020	autonomie(BDP sur ZT nord autonomie)	T0
Roche-Saint-Secret-Béconne	CZT2019	autonomie	T0
Roussas	SCE2021	100% BDP sur quartier essaimage	T0
Rousset-les-Vignes	C2020	100% fine	T2 sur ZT 2019(idem) T0 sur le reste
Sahune	SC2021	autonomie	T0
Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	SC2021	autonomie	T0
Sainte-Jalle	SC2021	autonomie	T0
Saint-Maurice-sur-Eygues	C2020	100% fine et reste en BDP	T2 sur ZT sud 2020 T0 sur le reste
Saint-Pantaléon-les-Vignes	C2020	100% fine	T2
Saint-Paul-Trois-Châteaux	SCE2021	100% fine sur quartier essaimage (zone est de St Paul)	T0
Saint-Restitut	C2020	100%FINE	T2 sur ZT2019 T0 sur le reste
Savasse			
Solérieux	C2020	100%FINE	T1
Suze-la-Rousse	C2020	100%de toutes le ZT de 500m (à dessiner)et reste en BDP	T2 sur ZT2019 T1 sur le reste
Taulignan	C2020	100% fine	T1
Tulette	C2020	100% fine sur ZT-T2 et BDP sur ZT-T1	T2 SUR ZT 2020 T1 sur le reste
Valaurie	SCE2021	100% BDP sur quartier essaimage	T0
Venterol	C2020	100% fine	T3 SUR ZT 2019 (idem) T1 sur le reste
Vercoiran	SC2021	autonomie	T0
Vinsobres	C2020	100%fine sur ZT et reste BDP	T2-ZT sud(Palud) T0 sur le reste
Propiac	C2020	100%fine	T1

SECTEURS DELIMITES EN 2021

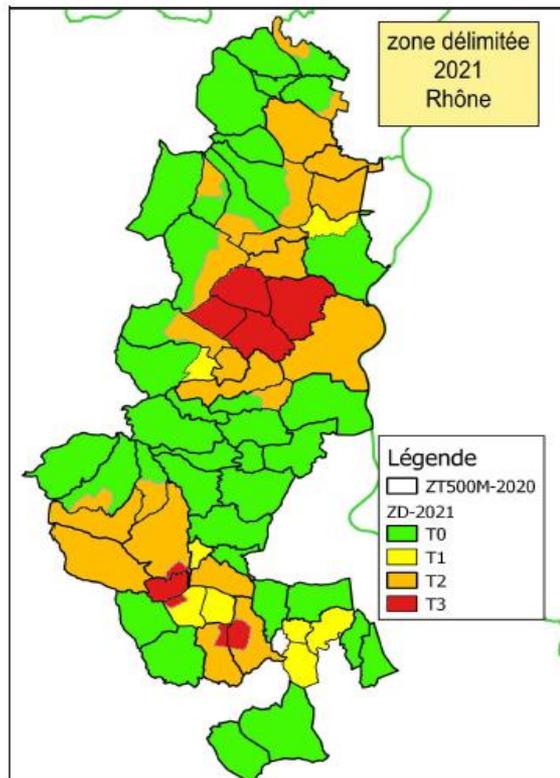
Surveillance et lutte contre le vecteur



COMMUNE	Statut-2021	Prospection	Nombre de traitements
Aouste-sur-Sye	-	sortie?	T0
Aubenasson	-	sortie?	T0
Barnave	-	sortie?	T0
Beaufort-sur-Gervanne	-	sortie?	T0
Die	-	sortie?	T0
Laval-d'Aix	-	sortie?	T0
Luc-en-Diois	-	sortie?	T0
Menglon	-	sortie?	T0
Mirabel-et-Blacons	-	sortie?	T0
Montclar-sur-Gervanne	-	sortie?	T0
Montmaur-en-Diois	-	sortie?	T0
Piégros-la-Clastre	-	sortie?	T0
Ponet-et-Saint-Auban	-	sortie?	T0
Recoubeau-Jansac	-	sortie?	T0
Saint-Benoit-en-Diois	-	sortie?	T0
Sainte-Croix	-	sortie?	T0
Saint-Roman	-	sortie?	T0
Suze	-	sortie?	T0
Véronne	-	sortie?	T0
Châtillon-en-Diois	SCE2021	100% fine sur quartier essaimage	T0
Espenel	SCE2021	100% fine sur quartier essaimage	T0
Montlaur-en-Diois	SCE2021	100% fine sur quartier essaimage	T0
Pontaix	C2020	100% fine	T0
Poyols	SCE2021	100% fine sur quartier essaimage	T0
Saillans	SCE2021	100% fine sur quartier essaimage	T0
Saint-Sauveur-en-Diois	SCE2021	100% fine sur quartier essaimage	T0
Solaure en Diois	C2020	100% fine	T0
Vercheny	C2020	100% fine	T0
Aurel	C2020	100% fine	T2
Barsac	C2020	100% fine	T2

SECTEURS DELIMITES EN 2020

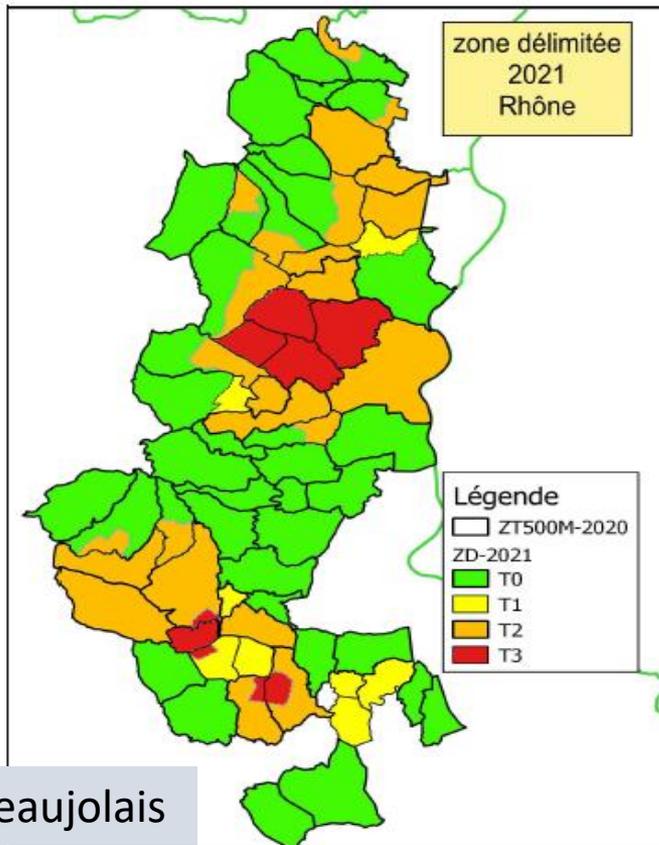
Surveillance et lutte contre le vecteur



COMMUNE	Statut-2021	Prospection	Nombre de traitements
Arnas	CZT2020	BDP	T0
Bagnols	C2020	100% fine	T2
Beaujeu	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Belleville-en-Beaujolais	C2020	100% fine	T2 sur ZT T0 sur le reste
Blacé	CZT2020	100% FINE NORD EST reste en BDP	T0
Val d'Oingt	C2020	100% fine sur zones tampon (sud de la commune) RESTE EN BDP (partie haute)	T3 sur ZT T2 sur le reste
Le Breuil	CZT2020	100% fine	T1
Bully	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Cercié	CZT2020	100% fine	T2
Chamelet	CZT2019	BDP	T0
Charentay	C2020	100% fine	T3
Charnay	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Châtillon	C2020	100% fine	T2
Chazay-d'Azergues	C2020	100% fine	T1
Chénas	CZT2020	100% fine sur ZT et reste en BDP	T2 sur ZT T0 sur le reste
Chessy	CZT2020	100% fine	T0
Chiroubles	SCE2021	fine sur quartier essaimage puis rotationnel sur le reste de la commune	T0
Cogny	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Corcelles-en-Beaujolais	C2020	100% fine	T2
Denicé	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Émeringes	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Fleurie	C2020	100% fine sur ZT et reste en BDP	T2 sur ZT T0 sur le reste
Frontenas	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Gleizé	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0

SECTEURS DELIMITES EN 2020

Surveillance et lutte contre le vecteur

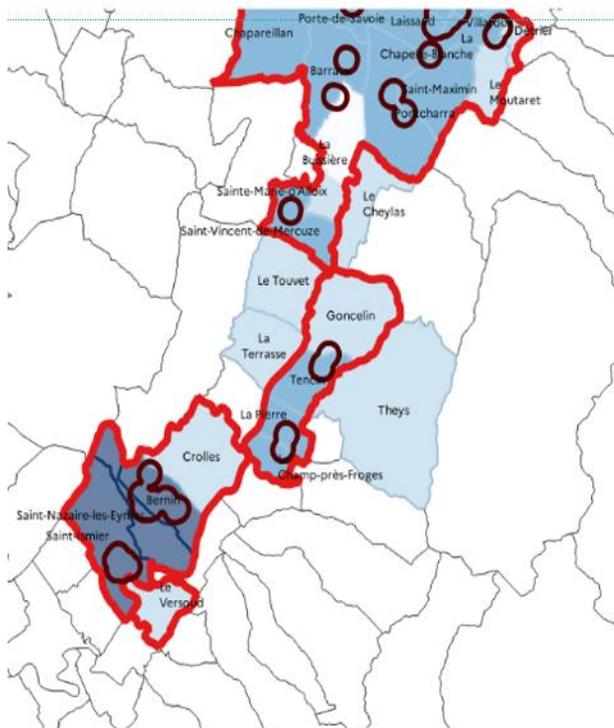


PLO Beaujolais

COMMUNE	Statut-2021	Prospection	Nombre de traitements
Juliénas	CZT2020	100% fine sur le haut de la commune, reste en BDP	T2 sur ZT T0 sur le reste
Jullié	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Lacenas	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Lancié	C2020	100% fine	T2
Lantignié	C2020	100% fine	T2
Légnay	C2020	100% fine	T3
Lentilly	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Létra	C2020	100% fine sur ZT2 et BDP reste de la commune	T2 sur ZT T0 sur le reste
Lissieu	C2019	100% fine	T0
Lozanne	CZT2020	100% fine	T1
Marcilly-d'Azergues	CZT2019	100% fine	T0
Moiré	CZT2020	100% fine	T1
Montmelas-Saint-Sorlin	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Morancé	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Odenas	C2020	100% fine	T3
Le Perréon	C2020	BDP haut de la commune/ 100% fine sur zone de ZT 500M 2020	T2 sur ZT T0 sur le reste
Porte des Pierres Dorées	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Quincié-en-Beaujolais	CZT2020	fine sur partie est et reste en BDP	T2
Régnié-Durette	C2020	Bas 100% fine et reste en BDP	T2
Rivolet	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais	C2020	100% fine	T2
Sarcey	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Sourcieux-les-Mines	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Saint-Étienne-des-Ouillières	C2020	100% fine	T3
Saint-Étienne-la-Varenne	C2020	100% fine	T3
Saint-Georges-de-Reneins	CZT2020	100% fine	T2
Saint-Germain-Nuelles	CZT2020	100% fine	T3 sur ZT T2 sur le reste
Saint-Jean-des-Vignes	CZT2020	100% fine	T1
Saint-Julien	C2020	100% FINE ZONE EST ET RESTE EN BDP	T2 sur ZT T0 sur le reste
Saint-Lager	C2020	100% fine	T2
Sainte-Paule	C2020	100% fine	T2
Saint-Vérand	C2020	100% fine	T2
Ternand	C2020	100% fine	T2
Theizé	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Vaux-en-Beaujolais	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Vauxrenard	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Ville-sur-Jarnioux	SCE2021	fine sur quartier essaimage	T0
Villié-Morgon	CZT2020	fine sur ZT reste en "rotationnel" sur 3 ans maximum	T0

SECTEURS DELIMITES EN 2020

Surveillance et lutte contre le vecteur

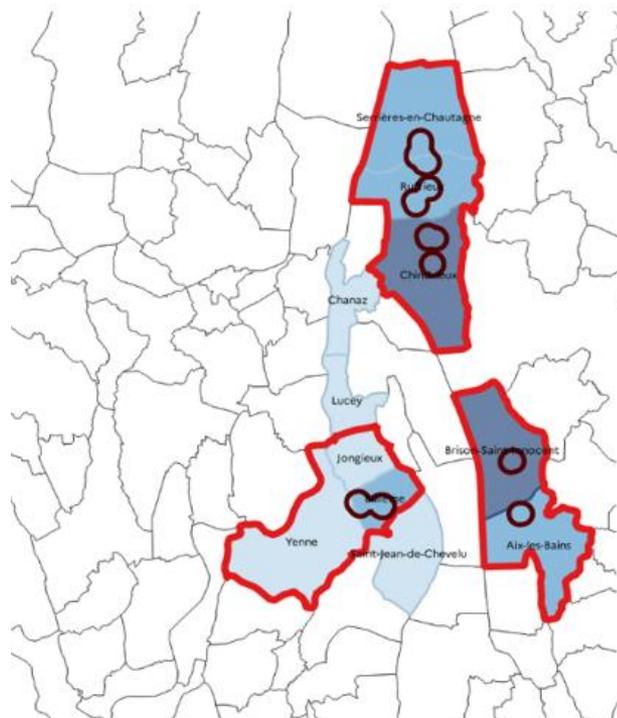


Commune	Nb de traitements	Type de prospection
ISERE		
BARRAUX	T2	BDP
BERNIN	T2	BDP
LA BUISSIÈRE	T0	BDP
LE CHAMP-PRES-FROGES	T2	BDP
CHAPAREILLAN	T3	100% fine
CROLLES	T0	BDP
GONCELIN	T0	BDP
LE MOUTARET	T0	BDP
LA PIERRE	T0	BDP
PONTCHARRA	T2	BDP
SAINT-ISMIER	T3	BDP
SAINTE-MARIE-D'ALLOIX	T0	BDP
SAINT-MAXIMIN	T2	BDP
SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES	T2	BDP
SAINTE-VINCENT-DE-MERCUZE	T2	BDP
TENCIN	T2	BDP
LE VERSOUD	T0	BDP

Plo Savoie –Isère- Hte-Savoie

SECTEURS DELIMITES EN 2020

Surveillance et lutte contre le vecteur



Plo Savoie –Isère- Hte-Savoie

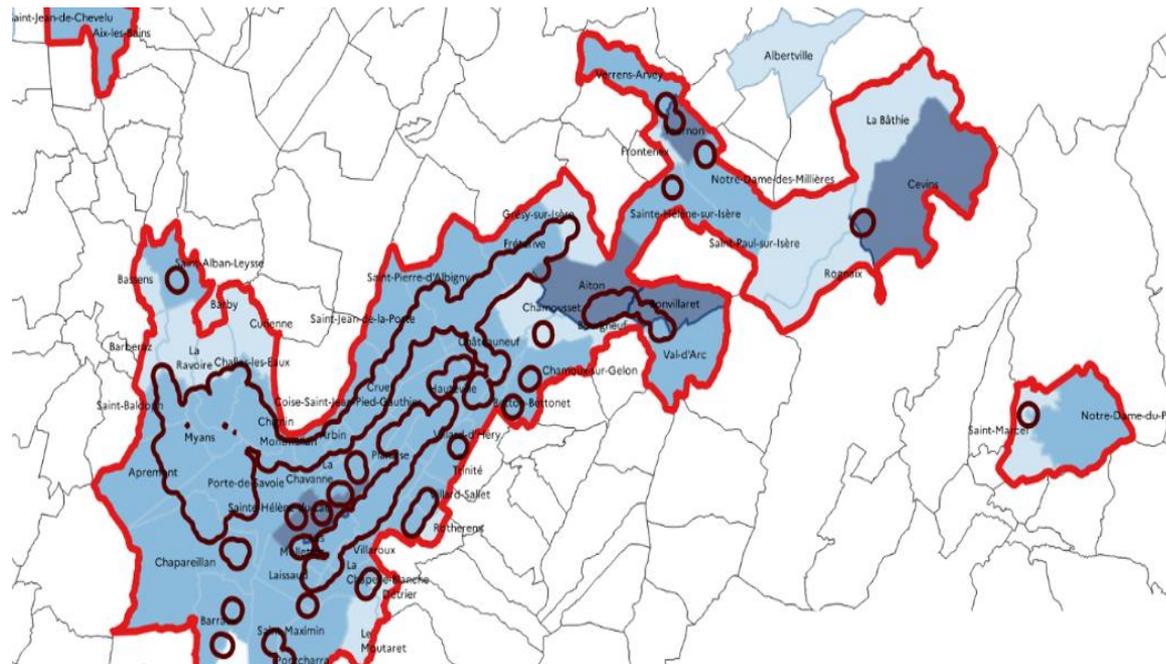
Préparation campagne 2021

Commune	Nb de traitements	Type de prospection
SAVOIE		
AITON	T3	BDP
AIX-LES-BAINS	T1 + 1 sur ZT	100% fine sur ZT
APREMONT	T3	100% fine
ARBIN	T3	100% fine
BARBERAZ	T0	BDP
BASSENS	T0	BDP
LA BATHIE	T0	BDP
BETTON-BETTONET	T2	BDP
BILLIEME	T1 + 1 sur ZT	100% fine sur ZT
BONVILLARET	T2	BDP
BOURGNEUF	T2	BDP
BRISON-SAINT-INNOCENT	T1 + 1 sur ZT	100% fine sur ZT
CEVINS	T3	100% fine sur ZT
CHALLES-LES-EAUX	T2	BDP
CHAMOUSSET	T0	BDP
CHAMOIX-SUR-GELON	T2	BDP
LA CHAPELLE-BLANCHE	T3	BDP
CHATEAUNEUF	T2	BDP
LA CHAVANNE	T2	BDP
CHIGNIN	T3	100% fine + précocé
CHINDRIEUX	T2	100% fine
COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER	T3	100% fine
LA CROIX-DE-LA-ROCHETTE	T2	BDP
CRUET	T3	100% fine
CURIENNE	T0	BDP
DETRIER	T0	BDP
FRETERIVE	T3	100% fine
FRONENEX	T0	BDP
GRESY-SUR-ISERE	T3	BDP
HAUTEVILLE	T3	BDP
JONGIEUX	T1 + 1 sur ZT	autonome
LAISSAUD	T2	BDP
PORTE-DE-SAVOIE	T3	100% fine + précocé
LES MOLLETES	T3	100% fine + précocé

SECTEURS DELIMITES EN 2020

Surveillance et lutte contre le vecteur

Préparation campagne 2021



Plo Savoie –Isère- Hte-Savoie

Commune	Nb de traitements	Type de prospection
SAVOIE		
MONTMELIAN	T3	100% fine
MYANS	T3	100% fine
NOTRE-DAME-DES-MILLIERES	T2	BDP
NOTRE-DAME-DU-PRE	T2	BDP
PLANAISE	T3	BDP
VAL-D'ARC	T2	BDP
LA RAVOIRE	T0	BDP
ROGNAIX	T0	BDP
ROTHERENS	T0	BDP
RUFFIEUX	T2	100% fine
SAINT-ALBAN-LEYSSE	T2	BDP
SAINT-BALDOPH	T2	100% fine
SAINTE-HELENE-DU-LAC	T3	BDP
SAINTE-HELENE-SUR-ISERE	T2	BDP
SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE	T3	100% fine
SAINT-JEOIRE-PRIEURE	T3	100% fine + précocé
SAINT-MARCEL	T2	BDP
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	T0	BDP
SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	T3	100% fine
SAINT-PIERRE-DE-SOUCY	T3	100% fine + précocé
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T2 sur ZT	100% fine sur ZT
TOURNON	T2	BDP
LA TRINITE	T3	100% fine
VERRENS-ARVEY	T1+1	BDP
VILLARD-D'HERY	T3	100% fine + précocé
VILLARD-SALLET	T2	BDP
VILLAROUX	T2	BDP
YENNE	T1 + 1 sur ZT	autonome
HTE SAVOIE		
MARIN	T2 sur ZT	100% fine sur ZT- BDP sur le reste

- Mars :
 - arrachage ceps marqués avant 31/03
 - information professionnels, élus et public
- Avril :
 - contrôles arrachage/FREDON en avril
 - Relance courrier pour ceps non arrachés
 - Si aucun retour d'attestation arrachage ☐ => *constats contradictoires*
 - Consultation publique projet arrêté préfectoral
- Mai :
 - Parution arrêté préfectoral
 - mise en place SBV
 - Bulletin d'information traitement
- Juin
 - Contrôles traitements entre T1 et T2;
 - constats contradictoires => Travaux d'office
- Juillet ;
 - engagement à prospecter -> Fredon
 - Prospections précoces
- Septembre- octobre : prospections
- Décembre => notifications des contaminations

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes**

Service Régional de l'Alimentation

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

FIN



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*